

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2 place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel : 02 47 86 25.63_Courriel : siep37@siep37.com_Site : www.siep37.com

Compte-Rendu CoPil-3 eme réunion Thématique du 20 avril à Nouâtre

Présents :

Mesdames ARCHAMBAULT C, OBLIGIS M, JOSEAU H, DUCHENE C, BUROLLET S, MESTIVIER C, BOUCHAYER N, LATAPY A et Monsieur POUJAUD D.

Excusés : ARCHAMBAULT K

Cohérence de l'organisation des temps scolaires et périscolaires

✓ Quels liens entre les équipes scolaires et périscolaires ?

Le Service « Accueil et Loisirs » du SIEPVV comprend l'accueil du matin et du soir ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires. Depuis quelques années, ce service est assuré par une équipe permanente d'animateurs.

Cette stabilité de l'équipe du périscolaire favorise la communication avec les équipes d'enseignants des différentes écoles et a également facilité leur identification auprès des enseignants, des parents et des enfants.

Les Temps Activités Périscolaires (TAP) étant menés à proximité de l'école de Nouâtre, le lien entre les équipes éducatives (scolaire et périscolaire) se fait plus facilement. Elles se communiquent les informations nécessaires sur les enfants lors des temps de transition (passage temps scolaire et périscolaire). On constate que le fonctionnement de l'école de Nouâtre est bien intégré par l'équipe du périscolaire ce qui contribue ainsi à une meilleure cohérence et complémentarité des équipes.

Néanmoins, l'éloignement géographique des écoles de Maillé et de Marcilly permet moins ce travail de lien entre les différentes équipes éducatives (scolaire et périscolaire).

A l'instar du « cahier de liaison » qui est réservé à la relation école/famille, sachant que certains parents s'en sont saisis pour donner des informations à l'équipe encadrante des temps périscolaires.

Il a été envisagé et apparu comme nécessaire de créer un outil type « cahier de liaison » qui assurerait davantage la transmission d'informations concernant les enfants et faciliterait ainsi le lien : enseignants/équipe périscolaire ou familles/équipe périscolaire.

Le SIEPVV a souhaité intégrer dans le PEdT, la pause méridienne, à compter de la rentrée de septembre 2015, qui doit être perçue comme un temps éducatif. Elle doit être menée en lien avec des objectifs pédagogiques fixés tels que « favoriser l'autonomie ».

Il s'agit d'accompagner le personnel qui encadre ce temps à porter un autre regard sur leur travail. L'équipe pourrait éventuellement développer des activités liées à l'éducation à la santé en lien avec l'alimentation et ainsi se saisir de certains événements comme « la semaine du goût » par exemple.

Le lien entre l'équipe du périscolaire et l'équipe de l'extrascolaire devra être envisagé même si les organisateurs sont différents. L'ALSH de Nouâtre devra communiquer son projet pédagogique, une fois que celui-ci sera réécrit au vu du travail entrepris par La Communauté de Commune de Sainte Maure de Touraine.

Pour information, pour la période du 2 septembre 2014 au 30 mars 2015, soit 120 jours de fonctionnement du service Accueil et Loisirs, le tableau suivant donne les indicateurs sur une amplitude journalière de 4h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 1h30 le mercredi.

Nombre d'enfants par jour	Nombre d'heures d'encadrement par jour	Nombre d'heures en moyenne par enfant
48	83	2

La répartition financière de la charge s'équilibre entre la participation des familles et la contribution du SIEPVV.

✓ Comment faire pour se connaître et se reconnaître ?

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la stabilité de l'équipe du SIEPVV (animateurs et ATSEM) et des équipes d'enseignants des différentes écoles contribue à une meilleure identification des uns et des autres et une meilleure reconnaissance du travail de chacun. Pour mieux se faire connaître des familles et ainsi être reconnu, le site internet du SIEPVV présente le personnel du SIEPVV et leurs affectations sur les différents temps éducatifs.

✓ Quelle utilisation et quel partage des locaux ? du mobilier ? des équipements ?

Les locaux des activités péri et extrascolaires appartiennent à la commune de Nouâtre qui les met à disposition par une convention à :

-La Communauté de Commune de Sainte Maure de Touraine qui a la compétence extrascolaire (petites et grandes vacances) et le périscolaire (les mercredis après-midi)

-Le SIEPVV qui agit sur le temps périscolaire du matin et du soir en intégrant TAP.

Les locaux :

Le périscolaire se fait dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui se situe sur la commune de Nouâtre. Ces locaux sont habilités par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Aucune salle de classe n'est utilisée pour assurer les TAP.

Le matériel :

- Le matériel des écoles appartient au SIEPVV par délégation de compétences
- Le matériel du périscolaire appartient au SIEPVV.

✓ Règles, langages, moyens communs :

Les différentes équipes éducatives soulignent l'importance de la complémentarité entre elles afin d'assurer un parcours éducatif cohérent et de qualité à chaque enfant. Ce travail est garanti par la reconnaissance et le respect des compétences de chacun et par la bonne entente et la communication constante entre les différentes équipes.

Bien que chaque entité a un règlement qui lui est propre, il paraît plus que nécessaire que ces règlements soit reconnus et acceptés de tous afin d'assurer une continuité et une complémentarité des temps éducatifs (scolaire et périscolaire).

La communauté éducative (parents, directeurs d'école, élus, ATSEM, animatrices) a pour point commun d'agir pour le bien être de l'enfant en établissant des règles communes qui détermineront la relation : enfant/adulte, enfant/enfant, adulte/adulte.

Le langage doit être également commun face aux familles et aux enfants, c'est une obligation pour chacune des équipes (scolaire et périscolaire).

Maintenir une communication étroite aux familles favorise le travail de coéducation qui est souhaité par l'ensemble des équipes.

Il est important de démontrer aux familles que son enfant est considéré dans sa globalité par les équipes éducatives qui l'accompagnent tout au long de sa journée et de l'année.

✓ Quelle relation entre l'enfant et l'adulte ?

Il a été constaté par l'ensemble de la communauté éducative de l'importance de la relation adulte/enfant et de la nécessité de la cohérence des différentes équipes face à un même public.

Le rôle et la fonction éducative de chacun doivent être reconnus. Peu importe le statut de ces adultes, le comité de pilotage aborde le personnel encadrant comme des adultes référents dont les enfants doivent adopter la même attitude face à eux.

✓ Quelle concertation entre les acteurs et sur quels temps ?

Il se révèle nécessaire de dégager du temps pour permettre à l'équipe du périscolaire de rencontrer les équipes d'enseignants des différentes écoles. Néanmoins, il est soulevé la difficulté de multiplier les sollicitations pour des temps de réunions.

Il paraît donc pertinent de s'appuyer sur des temps existants comme par exemple :

-Le conseil d'école où l'équipe périscolaire pourrait être invitée ponctuellement afin de communiquer sur les activités, projets d'animation menés lors TAP et permettre ainsi à l'équipe périscolaire de faire du lien entre le projet d'école et leurs propositions d'animation. Faire le lien avec le projet d'école doit permettre à l'équipe périscolaire de forger leur action éducative en complémentarité et en continuité du temps scolaire.

-Lors de réunion pédagogique des enseignants où l'équipe périscolaire pourrait y être invitée ponctuellement afin que les équipes scolaires expliquent les orientations de leurs projets d'école pour les années futures. En même temps, les équipes enseignantes pourront s'approprier les projets éducatifs développés dans le cadre du péri et de l'extra scolaires

-Les réunions du Comité de pilotage du PEdT qui pourront être des temps permettant l'évaluation des actions entreprises et ainsi voir si les objectifs et les effets sont atteints.

Suite à ces échanges sur cette thématique : « Cohérence de l'organisation des temps scolaires et périscolaires », il se dégage les objectifs et les indicateurs d'évaluation suivants :

Objectifs :

-Développer la concertation entre les différents partenaires

-Renforcer le partenariat avec les écoles : projet d'école

-Coordonner les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires dans une logique de complémentarité et d'équilibre

-Offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité tout au long de la journée

Indicateurs quantitatifs :

-Réunions des équipes éducatives, réunions de coordination, réunions des équipes opérationnelles

-Nombre de réunions du comité de pilotage

Indicateurs qualitatifs :

-Participation des différents partenaires au comité de pilotage

-Actions complémentaires déployées

-Complémentarité des activités périscolaires et extrascolaires avec les projets d'écoles

